

02 déc 2011 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2011

Sécurité sociale

Cofinancement de la campagne de vaccination contre le HPV chez des jeunes filles de 13 ans organisée par la Communauté française

Cofinancement de la campagne de vaccination contre le HPV chez des jeunes filles de 13 ans organisée par la Communauté française

Dans le cadre de l'axe prévention du Plan Cancer, le Conseil des ministres a approuvé le cofinancement, via une convention INAMI, de la campagne de vaccination contre le HPV (human papillomavirus) chez des jeunes filles de 13 ans organisée par la Communauté française. En 2011, le coût maximum de cette campagne est estimé à 909.480 euros, dont un budget maximum de 606.320 euros a été prévu pour la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 avril 2011 portant exécution de l'article 56, § 2, 5° de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>